

**TOUS ENSEMBLE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ
DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

NOUS, PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES,
directement concernés par les enjeux qui agitent l'avenir des universités françaises en général, l'avenir des universités de proximité et de l'Université de Limoges, en particulier,

SOMMES INQUIETS POUR NOTRE PART, FACE A ...

une politique de réforme brutale de l'éducation et de l'enseignement supérieur menée sans aucune concertation : politique de restructuration-rentabilisation inégalitaire plus ou moins masquée (« pôles d'excellence » plus que discutables) ; réforme de la formation des enseignants ; suppressions de postes.

Plus précisément en ce qui concerne les bibliothèques, nous avons conscience, en affirmant la place de la documentation au sein de l'université, d'avoir œuvré positivement au fil des années, notamment en déployant les outils nécessaires à l'étude et à la recherche, et en assurant l'accès et la formation de nos usagers à ces outils au sein des espaces adéquats.

C'est pourquoi nous ne pouvons que nous alarmer devant :

... DES ORIENTATIONS NATIONALES REGRETTABLES :

- **suppression de la Sous-direction des Bibliothèques (SDBIS)** : ce relais des bibliothèques au Ministère de l'Enseignement supérieur était garant de la filière des métiers des Bibliothèques et des politiques nationales de réseaux documentaires. Plus que jamais, les bibliothèques ont besoin d'une structure d'appui forte et cohérente.

- **valse permanente des procédures d'évaluation** : initialement les évaluations sont à effectuer tous les deux ans mais celle de septembre 2008 doit être renouvelée en avril 2009 ne laissant pas le temps nécessaire à la réalisation des objectifs. Le temps de cet exercice de style (formulaire de 8 pages avec des questions parfois redondantes) serait mieux employé à remplir les objectifs de la bibliothèque.

- **volonté d'accroissement des horaires des bibliothèques universitaires** (comparées aux BU anglo-saxonnes) : une ouverture sans les services attenants (aide à la recherche, Prêt entre Bibliothèques...) est insatisfaisante et monopolise un personnel compétent alors qu'un certain nombre de bibliothèques peine à assurer un service minimal dans la semaine.

- **quelle compétitivité internationale ?** Alors que la LRU impose aux universités une logique de reconnaissance européenne et internationale, quels moyens et quelles missions seront donnés aux bibliothèques françaises pour soutenir la comparaison avec leurs homologues étrangères ?

... QUELQUES EFFETS DE LA LRU :

- **Menaces sur les missions des directeurs de SCD** : aux termes du décret 2009-207 modifiant le décret 85-694 de 1985, les directeurs ne sont plus automatiquement ordonnateurs secondaires ni responsables de leurs personnels. Dans cette optique, comme sa direction nationale, le SCD peut devenir un simple service technique de l'université et perdre son statut de service commun.

- **Menaces sur le Service Commun de la Documentation** : le SCD n'est plus nécessairement représenté auprès des différents conseils de l'Université et en particulier au niveau du Conseil d'Administration ; en découle une difficulté à faire entendre les besoins en documentation et à assurer la cohérence de la politique documentaire élaborée par les personnels du SCD.

- **Menaces sur le budget spécifique dédié aux bibliothèques** : désormais, les ressources sont fixées par les présidents d'universités. Or, dans un budget restreint avec des priorités à définir, comment garantir que l'université continue d'accorder une place de choix aux ressources documentaires, dans un contexte d'explosion des coûts liés à l'expansion de la documentation numérique ?

Le fonctionnement du SCD dépendra plus que jamais directement de l'importance accordée par le président d'université et les équipes dirigeantes à la documentation.

... UN DEMANTELEMENT PROGRAMME DE LA FILIERE BIBLIOTHEQUES...

- **Recrutement, compétences et missions des différents personnels de bibliothèques** : quels seront les modes de recrutement, les compétences attendues et les missions documentaires des différents personnels, à commencer par le directeur ?
- **La politique générale de suppression des emplois titulaires** va obliger le SCD à recourir encore plus aux emplois précaires de personnel non formé (dont l'emploi étudiant). L'emploi précaire, déjà monnaie courante, nécessite des formations trop coûteuses en temps eu égard à la brièveté des contrats. Le personnel contractuel ne doit pas être pris comme variable d'ajustement budgétaire de l'université.
- **Démantèlement de la filière Bibliothèques** : suppression des catégories C, fusion de corps... Le recrutement de personnes sans formation spécifique de bibliothèques entrera en contradiction avec des missions et objectifs toujours plus élargis et pointus (dont le plan « Réussite en licence »).
- **La formation et les statuts professionnels** : à l'heure où nous maintenons et renforçons notre effort en vue de la formation professionnelle des bibliothécaires (fin du DEUST, mise en place d'une licence professionnelle), l'adaptation nécessaire des statuts qui aurait dû résulter de cette adaptation du LMD passe au second plan ; avec des débouchés de plus en plus incertains.

MOTION DES PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Les personnels de bibliothèque de de l'université de Limoges, toutes catégories confondues, réunis le jeudi 19 mars 2009, solidaires du mouvement de défense du service public de l'enseignement, proposent la motion suivante :

Nous nous opposons formellement aux projets et décisions découlant de la loi LRU :

- **Suppression de la sous-direction des bibliothèques** qui gère les missions des bibliothèques universitaires et leur travail en réseau, nous privant de toute représentativité nationale et du seul interlocuteur ayant une expertise dans le domaine documentaire.
- **Diminution du rôle du directeur de SCD**, vidé de toute substance par le décret n° 2009-207 du 19 février 2009 : ses missions fondamentales de direction du personnel et du budget, ainsi que sa participation aux conseils de l'université ne lui sont plus garanties par le décret mais soumis à l'arbitraire des décisions locales.
- **Disparition programmée de la catégorie C** : les magasiniers de bibliothèque, personnels aux missions et à la formation très spécifiques, sont menacés (non remplacement des départs à la retraite, projet de fusion avec les ITRF, etc.)
- **Privatisation et mise en concurrence des personnels** :
privatisation de nombreuses fonctions et recours aux emplois précaires pour des besoins permanents ;
mise en concurrence des personnels par l'instauration de primes au mérite et l'individualisation des carrières.

Les personnels du SCD de Limoges demandent instamment

- **le maintien de la filière Bibliothèques,**
- **le retrait du décret 2009-207**
- **des garanties sur les moyens humains et financiers en rapport avec nos missions de service public documentaire.**